



DÉLIBÉRATION N°2020-07-10-16
du conseil d'administration de l'Université de Nantes

Séance du 10 juillet 2020

POINT 7.5 – APPROBATION DU DISPOSITIF D'ATTRIBUTION DE LA PRIME DE PARTICIPATION AUX OPERATIONS DE RECHERCHE SCIENTIFIQUE (PPORS)

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- VU** le code de l'éducation ;
- VU** les statuts de l'université de Nantes ;
- VU** le décret n° 2010-619 du 7 juin 2010 fixant les modalités de l'intéressement des personnels relevant du ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche pour services rendus lors de la participation à des opérations de recherche scientifique ou de prestations de services ;
- VU** l'avis du comité technique d'établissement ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

APPROUVE le plafond de versement de la prime pour services rendus lors de la participation à des opérations de recherche scientifique ou de prestations de service à hauteur de 10 000 € par an et par agent, avec 17 voix pour, 5 voix contre et 13 abstentions.

À Nantes, le 10 juillet 2020.

La présidente de l'Université de Nantes

Carine BERNAULT